Décision du Directeur, Président du Directoire
n° 2022-040

Objet : ***Composition des Commissions Administratives Paritaires Locales (C.A.P.L.)***

- Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite loi de transformation de la fonction publique – article 4
- Vu le décret n° 2003-655 du 18 juillet 2003 modifié relatif aux commissions administratives paritaires locales de la fonction publique hospitalière
- Vu l'instruction n° DGOS/RH3/DGCS/4B du 8 février 2022 relative aux élections professionnelles 2022 dans la fonction publique hospitalière
- Vu les élections professionnelles en date du 8 décembre 2022

D E C I D E

ARTICLE 1 : Les compositions des Commissions Administratives Paritaires Locales (C.A.P.L.) du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne sont arrêtées comme suit :

Commission Administrative Paritaire Locale n° 2 : *Personnels de catégorie A des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux*

Syndicat F.O.

- Monsieur THOULET Cyrille (Titulaire)
- Madame VIVIEN MARTIN Carole (Suppléante)

Syndicat C.F.D.T.

- Madame THOMAS Isabelle (Titulaire)
- Madame GROS Céline (Suppléante)

Syndicat C.G.T.

- Madame VITELLIUS Laëtitia (Titulaire)
- Monsieur GARITAINE Alexandre (Suppléant)

Commission Administrative Paritaire Locale n° 4 : *Personnel d'encadrement technique*

Syndicat F.O.

- Monsieur PIERRE Patrice (Titulaire)
- Madame LETHIMONNIER Sabine (Suppléante)

Commission Administrative Paritaire Locale n° 5 : *Personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux*

Syndicat F.O.

- Monsieur HERVE Sébastien (Titulaire)
- Madame CHEVASSON Sabrina (Suppléante)

Syndicat C.G.T.

- Madame GUYOT Sophie (Titulaire)
- Madame OUDIN Sandrine (Suppléante)

Commission Administrative Paritaire Locale n° 6 : *Personnels d'encadrement administratif et des assistants médico-administratifs*

Syndicat C.F.D.T.

- Madame LALANDRE Sophie (Titulaire)
- Madame DUARTE Graça (Suppléante)

Commission Administrative Paritaire Locale n° 7 : *Personnels de la filière ouvrière et technique*

Syndicat F.O.

- Monsieur ROLLET Nicolas (Titulaire)
- Monsieur FERNANDES Arlindo (Titulaire)
- Madame PASTOR Lydia (Suppléante)
- Monsieur LANDRIN Jean-Luc (Suppléant)

Commission Administrative Paritaire Locale n° 8 : *Personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux*

Syndicat F.O.

- Madame EDAIM Imane (Titulaire)
- Madame BEAUMARD Valérie (Suppléante)

Syndicat C.F.D.T.

- Madame MANIGAUT Alice (Titulaire)
- Monsieur QUIRIE LAURIN David (Suppléant)

Commission Administrative Paritaire Locale n° 9 : *Personnels administratifs*

Syndicat F.O.

- Madame BILLEBAULT Sandra (Titulaire)
- Monsieur BEN ROMDHANE Sabr (Suppléant)

Syndicat C.F.D.T.

- Madame PERREAU Valérie (Titulaire)
- Madame GOUDROT Valérie (Suppléante)

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formulé près le directeur du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne (4 Avenue Pierre Scherrer – 89000 AUXERRE) ou d'un recours contentieux près le Tribunal Administratif de DIJON (22 Rue d'Assas – 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auxerre, le 13 décembre 2022

Le Directeur

Yves BUZENS

Destinataires :

- Affichage
- Site internet